



FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve-Loubet

Tél : 04 93 34 81 09  
Fax: 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

**Monsieur Alain THIRION**  
**Directeur Général de la Sécurité Civile et de la**  
**Gestion des Crises**  
Place Beauvau  
75008 Paris

Villeneuve-Loubet, le 15 janvier 2020

**Objet:** Défaut d'information des candidats lors de l'épreuve d'admission au concours interne de Lieutenant de 2<sup>e</sup> classe des sapeurs-pompiers professionnels Session 2019.

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons vers vous s'agissant des dysfonctionnements affectant le déroulement de l'épreuve d'admission du concours interne de Lieutenant de 2<sup>e</sup> classe des sapeurs-pompiers professionnels, les candidats n'ayant été que partiellement informés, lors de la distribution des sujets de ladite épreuve, des modalités de notation du Questionnaire à Choix Multiples.

D'après le document fourni à chaque candidat, chaque réponse correcte aux questions posées apporte +0,5 points, chaque réponse incorrecte étant pénalisée de -0,5 points, aucune précision n'ayant été cependant donnée concernant la notation appliquée en cas de réponse partielle ou en cas d'absence de réponse, doit-on comprendre qu'aucun point ne sera ni retiré ni attribué ? Les surveillants des centres d'AJACCIO et de RENNES interrogés par les candidats étant dans l'incapacité de se prononcer.

Cette interrogation apparaît puisque lors de la précédente session du concours interne de Lieutenant de 2<sup>e</sup> classe de sapeur-pompier professionnel, les réponses partielles ainsi que l'absence de réponse étaient également prises en considération, la grille de notation étant complète et compréhensive, toutes informations étant délivrées aux candidats : +1 point pour une bonne réponse, -1 point pour une mauvaise réponse, +0,5 points pour une réponse partielle et 0 points pour une absence de réponse, ce qui est au demeurant, logique.

Compte tenu de l'impact considérable des résultats de cette épreuve d'admission sur la carrière de centaines d'agents, nous vous saisissons en extrême urgence de ces difficultés, les épreuves orales devant se dérouler dans une semaine.

Demeurant dans l'attente de votre prompt réponse, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Réf. : XB. FA/003-2020

**Le Président fédéral, Xavier BOY**